



VILLEURBANNE HANDBALL ASSOCIATION

DOSSIER D'INSCRIPTION FILLES (2019-2020)

Salle des Gratte-Ciel – 98 rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne

Site : www.villeurbanneha.fr – Facebook : www.facebook.com/villeurbanneha

(Contacts inscription : Jefferson RABENDA – jefferson.rabenda@villeurbanneha.fr ; Nicolai PANNETIER – nicolai.pannetier69@gmail.com – 06 58 44 62 21)

PROCEDURE (A LIRE ATTENTIVEMENT) :

DANS LE CAS D'UNE REINSCRIPTION, 2 OPTIONS :

1. OPTION 1 – LA REINSCRIPTION EN LIGNE – A PRIVILEGIER

- Compléter le dossier électronique (via le lien communiqué par mail et/ou indiqué sur le site du club).
- Intégrer à la plateforme électronique le certificat médical de la FFHB (modèle ci-après), avec la mention « apte à pratiquer le handball en compétition. »
- Intégrer à la plateforme électronique l'autorisation parentale FFHB (si mineur)
- Après une lecture attentive, intégrer à la plateforme électronique le règlement intérieur (pour tous) et la décharge de responsabilité (si mineur), complétés et signés.
- Intégrer à la plateforme électronique une copie recto verso du Pass'Région
- Régler directement en ligne par carte bancaire (système de paiement sécurisé) la cotisation (possibilité de paiement en 3 fois sans frais).

2. OPTION 2 – LA REINSCRIPTION EN PRESENTIEL, LORS DES PERMANENCES DEDIEES A CET EFFET

- Compléter le dossier papier.
- Fournir le certificat médical de la FFHB (modèle ci-après), avec la mention « apte à pratiquer le handball en compétition. »
- Compléter l'autorisation parentale FFHB (si mineur)
- Après une lecture attentive, compléter et signer le règlement intérieur (pour tous) et la décharge de responsabilité (si mineur).
- Fournir une copie recto-verso du Pass'Région (si étudiant âgé de 15 à 25 ans)
- Transmettre le ou les chèque(s) de cotisation.



DANS LE CAS D'UNE PREMIERE INSCRIPTION OU D'UNE MUTATION

Inscription :

- Compléter le dossier papier.
- Fournir le certificat médical de la FFHB (modèle ci-après), avec la mention « apte à pratiquer le handball en compétition. »
- Compléter l'autorisation parentale FFHB (si mineur)
- Après une lecture attentive, compléter et signer le règlement intérieur (pour tous) et la décharge de responsabilité (si mineur).
- Fournir une copie recto-verso du Pass'Région (si étudiant âgé de 15 à 25 ans)
- Fournir une photo d'identité récente
- Fournir une photocopie de la carte d'identité
- Transmettre le ou les chèque(s) de cotisation.

Mutation :

- Compléter le dossier papier.
- Fournir le certificat médical de la FFHB (modèle ci-après), avec la mention « apte à pratiquer le handball en compétition. »
- Compléter l'autorisation parentale FFHB (si mineur)
- Après une lecture attentive, compléter et signer le règlement intérieur (pour tous) et la décharge de responsabilité (si mineur).
- Fournir une copie recto-verso du Pass'Région (si étudiant âgé de 15 à 25 ans)
- Fournir une photo d'identité récente
- Fournir une photocopie de la carte d'identité
- Transmettre le ou les chèque(s) de cotisation.
- Fournir un chèque de caution (montant selon catégorie d'âge) qui sera encaissé puis remboursé en fin de saison (si le licencié reste au club la saison suivante).

Pour les nouvelles inscriptions et les mutations, ces documents seront à remettre au bureau du VHA durant les périodes de permanence dédiées à cet effet.

DATES DE PERMANENCES AU CLUB

- **POUR LES REINSCRIPTIONS :**
 - Samedi 22 juin de 9h à 12h
 - Mercredi 26 juin de 14h à 19h
 - Vendredi 28 juin de 14h à 19h
 - Samedi 29 juin de 9h à 12h

- **POUR LES INSCRIPTIONS ET LES MUTATIONS**
 - Mercredi 3 juillet de 14h à 19h
 - Vendredi 5 juillet de 14h à 19h
 - Samedi 6 juillet de 9h à 12h
 - Mercredi 10 juillet de 14h à 19h
 - Vendredi 12 juillet de 14h à 19h



COTISATIONS ET MODALITES DE REGLEMENT

Catégorie	Année de naissance	Cotisation
Moins de 11	2010/2009	186 €
Moins de 13	2008/2007	196€
Moins de 15 et 16	2006/2005/2004	216 €
Moins de 18	2003/2002	236 €
Senior	2001 et plus	246 €
Dirigeant – parent référent	2001 et plus	Gratuit
Dirigeant – Membre du CA	Licence de soutien au club	63€

Modalités de règlement :

- Pour les inscriptions et mutations, vous avez la possibilité de régler en espèce (en une seule fois) ou en chèque à l'ordre du VHA (de 1 à 3 chèques avec une date limite d'encaissement au 31/12/2019) /2019.
- Pour les réinscriptions, vous pouvez régler par carte bancaire, directement sur la plateforme sécurisée (démarche que nous recommandons).

Réductions

- Pass'Region (Région Rhône-Alpes), à destination des lycées ou étudiants âgés de 15 à 25 ans. Réduction de 30€ à déduire du montant de la licence. Comme précisé dans les modalités d'inscription, une copie du Pass'Region est à transmettre au club (copie si dossier papier, scan si dossier électronique).
- Famille nombreuses :
 - 2 licences : 15€ de réduction sur le montant total
 - 3 licences : 30€ de réduction sur le montant total
 - 4 licences : 45€ de réduction sur le montant total
- Ces 2 types de réduction peuvent être cumulatives selon la structure de votre foyer et le nombre de licenciés au sein de votre foyer (Cf. tableau ci-après)



- Code PROMO à utiliser sur la plateforme Espace Asso (Réinscription en ligne avec paiement sécurisé par CB)

Nombre de licences payantes prises au club	Nombre de réduction Pass'Région (correspondant au nombre de licenciés de votre foyer âgés 15 à 25 ans bénéficiant d'un Pass'Région)				
	0	1	2	3	4
1 licence		PASS			
2 licences	L2	L2PASS	L2PASS2		
3 licences	L3	L3PASS	L3PASS2	L3PASS3	
4 licences	L4	L4PASS	L4PASS2	L4PASS3	L4PASS4

* Exemple : votre foyer comporte 3 licenciés VHA. Parmi ces 3 licenciés, 1 seul bénéficie du Pass'Région. Sur la plateforme Espace Asso, afin de bénéficier de la promotion adaptée, merci de taper L3PASS dans l'espace prévu à cet effet.

Comité d'entreprise : Le club peut fournir une attestation de licence aux personnes qui le demandent. Le club peut remplir les dossiers des comités d'entreprises qui le demandent. Les prises en charge sont variables en fonction des comités d'entreprises.

Attention, le club n'accepte plus le paiement par des coupons sport ANCV ou chèques vacances.



FICHE DE RENSEIGNEMENTS DOSSIER PAPIER (Saison 2019-2020)

Nom : Prénom :

Né(e) le : A :

Adresse :

Ville : Code postal :

Profession : Société :

Tél portable : Tél domicile :

Mail :

Renseignements médicaux (dont le club doit avoir connaissance) :

.....

➤ Cochez si le licencié souhaite devenir arbitre pour la saison 2019-2020 :

**Pour les licenciés mineurs merci de remplir la fiche de renseignements
du ou des responsables légaux (voir ci-dessous).**

RESPONSABLE LEGAL 1

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Ville :

Code postal :

Profession :

Société :

Tél portable :

Tél domicile :

Mail :

RESPONSABLE LEGAL 2

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Ville :

Code postal :

Profession :

Société :

Tél portable :

Tél domicile :

Mail :

***TOUTES LES INFORMATIONS SONT OBLIGATOIRES.**



FFHANDBALL

CERTIFICAT MÉDICAL

(Article L231-2 du code du sport)

Je soussigné(e), docteur

certifie avoir examiné ce jour M. M^{me}

né(e) le (jj/mm/aaaa) :

et n'avoir décelé aucune contre-indication à la pratique du handball en compétition ou en loisir.

Date (jj/mm/aaaa) :

Signature et tampon du praticien
obligatoires

Données morphologiques facultatives communiquées pour permettre une analyse globale fédérale anonyme :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffhb@ffhandball.net
94046 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.ff-handball.org

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z



FFHANDBALL

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, parent ou représentant légal du mineur ou majeur protégé, autorise l'adhésion de mon enfant à la FFHandball pour les pratiques sollicitées et dans le respect des règlements fédéraux.

En outre, si cela était nécessaire, j'autorise le transfert de mon enfant à l'hôpital par un service d'urgence (pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie.

Dans le cas où mon enfant sollicite une licence « pratiquant », notamment en compétitions :
Conformément aux dispositions de l'article R232-52 du Code du sport,

j'autorise

je n'autorise pas



tout préleveur, agréé par l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) ou missionné par la Fédération internationale (IHF) ou la Fédération européenne de handball (EHF), dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur ledit enfant mineur ou le majeur protégé.

dans ce cas :

Je reconnais avoir pris connaissance que l'absence d'autorisation parentale pour le mode de prélèvement susvisé est constitutif d'un refus de soumettre mon enfant à ce contrôle antidopage et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires (au minimum 2 ans de suspension ferme pour la 1^{re} infraction)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales d'adhésion à la FFHandball et les accepte.

Nom et prénom du mineur ou majeur protégé :

Nom et prénom du représentant légal :

Nom du club :

Date (jj/mm/aaaa) :

Fait à :

Signature :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL

1, rue Daniel-Costantini, CS 90047 | T. +33 (0)1 56 70 72 72 | ffhb@ffhandball.net
9 4 0 4 6 CRÉTEIL Cedex | F. +33 (0)1 56 70 73 00 | www.ff-handball.org

Association loi 1901 - N° Siret : 784.544.769.00044 / N° APE : 9319 Z



REGLEMENT INTERIEUR

Entraînements et matchs

Le joueur / la joueuse s'engage à participer à **tous les entraînements prévus dans sa catégorie et aux matchs programmés pour la saison en cours**, et de respecter les horaires. **Si le joueur / la joueuse est mineur(e), ses parents s'engagent à ce que leur enfant participe à tous les entraînements prévus dans sa catégorie et aux matchs programmés** pour la saison en cours, et d'en respecter les horaires.

En fonction du groupe d'entraînement qui sera déterminé par les responsables techniques du club, les entraînements sont susceptibles de se dérouler sur 4 sites différents : les Gratte-Ciel, le Tonkin, le nouveau gymnase Gratte-Ciel Centre, et le gymnase du Collège Jean Vilar. Les joueurs devront donc se rendre sur le site déterminé par l'entraîneur du collectif.

Lors des rencontres à l'extérieur, **les parents s'engagent à accompagner leur(s) enfant(s) au point de rendez-vous fixé par l'entraîneur**. Le transport sera assuré par les parents des joueurs sélectionnés. Le transporteur s'oblige à vérifier que son assurance automobile couvre les personnes transportées. Le covoiturage sera organisé au point de rendez-vous ou au préalable avec le parent référent de l'équipe.

Les parents ou les personnes déposant les enfants pour les entraînements ou les matchs doivent s'assurer de la présence d'un responsable du club dans l'enceinte du lieu d'entraînement. Le cas échéant, elles doivent attendre son arrivée avant de repartir. A la fin des entraînements et matchs, les parents doivent venir chercher leur(s) enfant(s) dans la salle, en présence de l'entraîneur.

Pour le bon déroulement des entraînements et des compétitions, les absences doivent être justifiées et transmises à l'entraîneur, la semaine précédant l'absence (sauf cas de force majeure : maladie, etc.).

Toute personne devant porter des lunettes de vue pour s'entraîner ou jouer doit être dotée de lunettes de vues adaptées à la pratique du sport, celles-ci pouvant être prescrites par votre médecin en conformité avec les règles précisées par la FFHB.

Règles de bonne conduite

Le joueur / la joueuse s'engage à respecter les infrastructures et le matériel mis à disposition, ainsi que l'interdiction de fumer dans l'enceinte du gymnase.

Toute détérioration du matériel causé par le licencié sera à sa charge.

Pendant les rencontres, le ou la licencié(e) doit respecter les arbitres, l'adversaire, ses partenaires et les responsables de l'association.

L'association se réserve le droit d'exclure définitivement un(e) adhérent(e) s'il ne respecte pas ces règles de bonne conduite.

Toute sanction financière prononcée par une commission de discipline à la suite d'un comportement répréhensible lors d'un match sera à la charge du / de la licencié(e).

Je soussigné, Madame, Monsieur,....., responsable légal de....., déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du club et y adhérer.

Fait, le à

Signature du ou des responsables légaux.



AUTORISATIONS CLUB

En cas d'accident

J'autorise l'entraîneur responsable de l'équipe à prendre toutes les décisions concernant mon état de santé ou celui de mon enfant, en accord avec les décisions du corps médical consulté. Un dossier de déclaration d'accident doit être retiré auprès du parent référent, du dirigeant responsable ou de l'entraîneur, rempli et envoyé dans un délai de 5 jours à l'assurance du joueur ou des parents de l'enfant concerné.

Photos

Dans le cadre de la vie associative, des photographies pourront être prises lors des entraînements ou des rencontres et pourront être publiées sur le site internet et les réseaux sociaux du club.

DECHARGE DE RESPONSABILITE

Pour tous les licenciés mineurs (nés à partir de 2002)

- Mon enfant est autorisé à rentrer seul
- Mon enfant doit attendre qu'un adulte vienne le chercher :

Le responsable légal de l'enfant qui viendra chercher l'enfant après les entraînements et les matchs (*merci de cocher la ou les cases correspondantes*) :

- Père: Nom Prénom
- Mère: Nom Prénom
- Autre : Nom..... Prénom
- J'autorise mon enfant à monter dans la voiture d'un dirigeant ou d'un autre parent pour se rendre à un match à l'extérieur ou à un entraînement.

**Signature du ou des responsable(s)
légaux du joueur / de la joueuse**

Signature du Président du VHA
Florence CHAMBARD